



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 14/12/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Valérie DESQUESNE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM
Votants : 16
Absents excusés : 3 Annick DAGIEU, Florent PREVOST, Isabelle TALARD
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : CU CAEN LA MER – Aménagement de la rue Maréchal Foch – Versement d'un fonds de concours de la commune de LION SUR MER vers la Communauté Urbaine CAEN LA MER

Nature de l'opération :

L'opération consiste à réaménager l'espace public de la rue du Maréchal Foch. Ces travaux feront suite au renouvellement des réseaux souterrains réalisés en 2023.

Ce projet de requalification de la rue Maréchal Foch, depuis la rue Joseph Pasquet jusqu'au boulevard Paul Doumer, en intégrant la place Félix Leclerc ainsi que l'impasse des Falaises et la rue des Vives Terres, porte comme ambitions principales :

Procéder à la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales,

Effacer les réseaux aériens (distribution électrique, éclairage public et télécommunication),

Améliorer la qualité de la chaussée,

Sécuriser les modes doux avec une voie partagée entre les vélos, piétons et l'extension de la zone de rencontre,

Maintenir l'offre de stationnement,

Embellir l'espace urbain et le végétaliser, notamment avec les espaces plantés en pied de mur.

Planning prévisionnel de l'opération :

Travaux d'assainissement et d'eau potable : octobre-décembre 2023

Travaux d'effacement des réseaux aériens : janvier à juin 2024

Travaux d'aménagement, y compris les travaux du réseau d'eau pluviale : à partir de septembre 2024 pour une durée estimée à 6 mois.

Montant du fonds de concours :

Le montant de l'opération relatif à l'aménagement de l'espace public est estimé à 575 000 € HT soit 690 000 € TTC comprenant les travaux d'aménagement de voirie et d'espace verts, d'eau pluviale et de mobilier urbain, les frais d'études ainsi que les honoraires.

L'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres après accords concordants de leurs organes délibérants, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part du financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Les travaux d'eaux usées et d'eau potable sont pris en charge, respectivement par le budget annexe assainissement de la Communauté urbaine Caen la mer et par le budget du syndicat Eau du Bassin Caennais.

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20231218-COM2023-12-3-11-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION HT	575 000 €
Participation Département du Calvados	50 000 €
Fond de concours Commune de Lion-sur-mer	262 500 €
CU Caen la mer (PPI secteur Plaine mer)	262 500 €

La commune de Lion-sur-mer souhaite participer au financement de l'opération en apportant un fonds de concours prévisionnel de 262 500 € à la Communauté urbaine Caen la mer.

VU l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (12 voix pour, 4 abstentions) :

- DECIDE d'apporter un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer pour l'opération d'aménagement de la rue du Maréchal Foch à hauteur de 262 500 € H.T. limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Lion-sur-mer pour l'opération d'aménagement de la rue du Maréchal Foch ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au financement de cette opération.

P.J. Convention CU CAEN L.A MER – Commune de LION-SUR-MER

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20231218-COM2023-12-3-11-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023